

Réunion du 25 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 76

Nombre de votants : 86

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Frédéric DOUET (suppléant de M. Gilles LÉVÊQUE), Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Monique LARRADET, Frédéric GOUAILLARDOU, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Héléne BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Mathieu BÉSINAU (suppléant de M. Nicolas LAPUYADE), Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Sylvie DARRIEU (Suppléante de M. Marc PEREZ), Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Lionel LAHERRERE (suppléant de M. Guy ROMAIN), Francis GRINET, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes ET MM. Jean-Claude MIRASSOU, GILLES LÉVÊQUE, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Daniel PÉDEPRAT (pouvoir à Mme Idelette de Maison), Michel LAURIO, Laurent CHERITI, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Loïc COUNTRY (pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Patrick WARRYN (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Nathalie DUPLEIX, Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Albert LASSERRE-BISCONTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL (pouvoir à M. Christian LOMBART), Pierre MUCHADA, Gérard IRIART (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à Luis Miguel CONEJERO), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Carole LARRIEU (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Marc PEREZ, Guy ROMAIN, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 12 : D'ACTIONS POUR LE TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET

Rapporteur : M. Régis CASSAROUMÉ

La majorité des déchets alimentaires ou de cuisine sont aujourd'hui éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux ou des incinérateurs, avec le reste des ordures ménagères. Des objectifs nationaux de réduction de l'enfouissement ont été fixés, tant au niveau national qu'au niveau européen, à savoir une diminution de 50% de la part des déchets non dangereux non inertes enfouis en 2025 par rapport à 2010. Seuls 10 % des déchets ménagers et assimilés pourront ensuite faire l'objet d'un enfouissement en 2030.

Le tri à la source des biodéchets constitue un enjeu majeur pour atteindre ces objectifs qui doit permettre d'accélérer la collecte et le tri de tous les objets dont les ménages se défont quotidiennement. En effet, ils représentent plus d'un tiers de la production des ordures ménagères.

La réglementation française et européenne fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets au 31/12/2023. Pour y répondre deux catégories de solutions complémentaires cohabitent : la collecte séparée des biodéchets et la gestion de proximité.

Pour atteindre cet objectif, la communauté de commune de Lacq-Orthez a lancé une étude qui permet de proposer des actions adaptées à son territoire afin d'organiser un tri efficace et optimisé des biodéchets pour chaque usager, en fonction de sa typologie d'habitat et de production, sur son territoire.

Ainsi, le tri à la source des biodéchets combinerait :

- du compostage individuel, pour les usagers en habitat individuel disposant d'un espace extérieur,
- du compostage partagé, en pied d'immeuble ou en jardins et espaces publics, pour les usagers en habitat collectif et en maison sans jardin,
- de la collecte en point d'apport volontaire, pour les usagers résidant dans l'hyper centre d'Orthez.

Le compostage de proximité représente un axe de travail majeur pour préserver les ressources naturelles et limiter les coûts de gestion pour la collectivité. En outre, le compostage de proximité offre de nombreux bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.

Des possibilités de subventions sont identifiées dans le cadre du Fonds Vert, de l'appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine « *Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets* » et de l'aide de l'ADEME pour les « *actions en faveur de la transition écologique* ». Des dossiers de demande de financement seront donc déposés pour ce projet.

FONDS VERT

La stratégie du projet de la communauté de communes répond à l'axe 1 du Fonds Vert : Renforcer la performance environnementale - Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets.

La demande d'aide concernera les investissements pour l'achat et la mise en œuvre d'équipements nécessaires à la gestion de proximité des biodéchets des ménages ou à leur collecte. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

APPEL A PROJET DE LA REGION « ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES A LA PREVENTION ET A LA VALORISATION DES DECHETS »

Les objectifs nationaux en termes de réduction de la production et de valorisation des déchets ménagers et assimilés sont déclinés dans le volet déchets du SRADDET, soit moins 14 % de déchets en 2030 par rapport à 2010 et 65 % de déchets valorisés sous forme de matière dès 2025.

L'objectif de l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine est d'accompagner les collectivités ayant une compétence déchets à atteindre les objectifs du volet déchets du SRADDET.

Le projet de la communauté de communes prévoit des actions de sensibilisation, de communication et de formation, mais aussi de l'investissement dans des composteurs individuels pour continuer de développer la gestion de proximité des biodéchets.

Ces actions s'inscrivent dans l'axe 1 de l'appel à projet : favoriser le changement de comportement pour réduire les déchets : actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage des biodéchets, réduction des déchets verts, promotion de la consommation responsable, du réemploi, lutte contre le tout jetable, et autres actions en lien avec la prévention des déchets.

ADEME

« ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE : CREATION DE POSTE DE CHARGE DE MISSION »

L'ADEME peut accompagner pendant 3 ans maximum la création de postes de chargés de mission mettant en œuvre un programme d'actions qui vont contribuer au déploiement des politiques de l'ADEME.

Le programme porte sur une activité non économique de sensibilisation, d'information, d'animation, de montage d'opérations collectives, de conseil de premier niveau généralement gratuit vis-à-vis de cibles diffuses (grand public, petites collectivités, petites et moyennes entreprises).

Les postes d'animateurs biodéchets rentrent dans les critères du programme de l'ADEME.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de solliciter** les aides allouées au soutien pour le tri à la source et la valorisation des biodéchets dans le cadre du « Fonds Vert »,
- **de solliciter** auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine les aides allouées dans le cadre de l'appel à projets « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » et d'engager toutes les actions nécessaires à sa mise en place,
- **de solliciter**, auprès de l'ADEME, les aides allouées aux actions en faveur de la transition écologique.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT

